Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-200085439-20260518-D0672026-DE

Délibération n° 067-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 11 mai 2026

Présents : Didier GOUBIL – Nicole TANGUY – Philippe GUELLAFF – Viviane MOISAN – Rémi ROLLAND – Odile CORVEST – Laurence LE MANACH - — Goulven HUITOREL - Jimmy TOUATI – Marie JUSSEAUME – Angélique HAMARD – Patrick TALLEC - Pierre-Baptiste GELARD - Etienne PROTHON – Erwann DIRAISON – Mathieu DINASQUET - Vincent LE BOURG

Absents excusés : Antoine GRANNEC — Nathalie LE MOAL – Floriane BERTHAULT - Gwenn LE DAIN – Eloïse GLOU – Déborah BELEC

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 17 Nb de votants : 17

OBJET : ATTRIBUTION DE BILLETS VIEILLES CHARRUES AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX EN COMPENSATION DE LEUR IMPLICATION AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire propose à l'assemblée d'attribuer aux conseillers municipaux des billets Vieilles Charrues en compensation de leur implication au sein des commissions communales.

Le montant de la facture s'élève à 7 926.00 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

. Accepte d'attribuer aux conseillers municipaux des billets Vieilles Charrues en compensation de leur implication au sein des commissions municipales.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

MAIRIE de POULLAOUEN ★ 29 (Finistère) ★